

## AFFICHAGE

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2017

#### 1- FINANCES COMMUNALES

##### 1.1 Vote du compte administratif 2016 - Délibérations

Pour l'exercice 2016 le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de 97 243,68 €.

Pour l'exercice 2016 le solde d'exécution de l'investissement présente un excédent de 382 132,34 € hors reste à réaliser, et un excédent de 168 297,34 € avec les restes à réaliser 2016.

##### 1.2 Vote du compte de gestion 2016 - Délibération

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

##### 1.3 Affectation du résultat - Délibération

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016 : 97 243,68 €

Solde d'exécution d'Investissement : 382 132,34 €

solde des restes à réaliser : -213 835,00 €

Besoin de financement à la section d'investissement : 0 €

Après en avoir délibéré décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : 0 €

le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 97 243,68 €

##### 1.4 Vote des taux d'imposition 2017

###### Délibération

Le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition 2017 et demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les taux 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 6,01 %

Taxe foncière propriétés bâties : 16,56 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 49,99 %

##### 1.5 Vote du budget primitif 2017

Le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2017 qui s'équilibre à hauteur de 458 112 € en fonctionnement et à 575 020 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2017 à l'unanimité.

#### 2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

##### 2.1 Réhabilitation de la mairie : avenant de travaux n°2 lot n°1 - Délibération

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le Code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n°2017-001 du 30/01/2017 relative à l'opération de réhabilitation de la mairie de Saint-Ondras

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014-021 du 07/04/2014 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure l'avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réhabilitation de la mairie de Saint-Ondras.

Lot n°01 DEMOLITION – GROS OEUVRE

Attributaire : Entreprise : SARL GUINET COLLET-BEILLON – 38, Route du Marais – 38730  
VALENCOGNE

Montant du marché initial : 57 667,00 € HT

Avenant n°1 montant : 4 070 € HT

Avenant n°2 montant : - 296 € HT

Nouveau montant du marché : 61 441 € HT

Objet : non piquetage du carrelage de l'ancienne mairie.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

DECLARE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Michel CLEYET-MERLE déclare que, par économie, seul le WC handicapés sera conservé. Le compteur électrique sera déplacé. Les plus-values seront équilibrées par des moins-values dans la mesure du possible, afin de ne pas dépasser l'enveloppe de départ allouée à ce projet. Il convient de procéder sans tarder au choix des carreaux des sanitaires. La réception des travaux est fixée à la mi-juin.

## **2.2 Acquisition de biens mobiliers et immobiliers**

Les dossiers sont en cours.

## **2.3 Divers**

Les radiateurs des appartements ont été changés.

## **3- INTERCOMMUNALITE**

Le Maire rend compte de la réunion de vote du Budget primitif à la Communauté de Communes.

## **4- DIVERS**

### **Comptes-rendus de réunions**

- Syndicat des Eaux : Denis ANDRÉ
- Syndicat des Energies de l'Isère : Fabien TERRAZ
- Syndicat du gymnase du collège Marcel Bouvier : Bénédicte CHALUMEAU

### **Agenda**

- Inauguration de l'école maternelle à Valencogne le vendredi 7 juillet à 17h.
- Journée « produire, manger, bouger » le 3 juin organisée par la Communauté de Communes.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 15 MAI A 20H30**